



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux cent-quatrième session

204 EX/PX/DR.4.I.1  
PARIS, le 6 avril 2018  
Original français

## COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)

### Point 4 EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

#### PARTIE I

#### RAPPORT ANALYTIQUE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME (APIR) (1<sup>er</sup> janvier 2014 – 31 décembre 2017)

#### PROJET DE DÉCISION

présenté par le BRÉSIL, la BULGARIE, le BURUNDI, la CÔTE D'IVOIRE, l'ÉGYPTE, l'ÉTHIOPIE, la FRANCE, le GHANA, la GUINÉE ÉQUATORIALE, le JAPON, le KENYA, le LIBAN, la LITUANIE, MADAGASCAR, le MAROC, le NICARAGUA, le NIGÉRIA, OMAN, les PHILIPPINES, le QATAR, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, le SÉNÉGAL, la SLOVÉNIE, la TURQUIE, la ZAMBIE et le ZIMBABWE

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la Déclaration de Berlin adoptée par MINEPS V (Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport) en 2013, la Charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport du 17 novembre 2015 et de la Résolution des Nations Unies du 18 septembre 2015 (A/RES/70/1) sur les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030,
2. Se félicite de l'adoption du PLAN D'ACTION DE KAZAN par MINEPS VI, qui constitue un cadre de référence primordial, outil d'harmonisation des politiques sportives internationales et nationales fondé sur le volontariat et qui vise à encourager la convergence internationale entre les décideurs et toutes les parties prenantes dans les domaines de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport avec les ODD et la Charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport du 17 novembre 2015 ;
3. Réaffirme l'importance d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable et notamment de l'ODD 4 et 5 ;
4. Reconnaît la dimension multifonctionnelle du sport en tant que vecteur de l'éducation, de santé, de culture, d'égalité des genres, de dialogue et de la paix ;
5. Convaincu que le sport est un outil puissant pouvant contribuer de façon substantielle au développement durable et à la paix ;



JOB: 201800640

6. Rappelle le rôle clé de l'UNESCO pour la promotion des valeurs humaines et de l'éthique, et de son action pour la mise en œuvre du PLAN D'ACTION DE KAZAN par les États membres ;
7. Encourage tous les États membres et pays observateurs à intégrer l'éducation physique de qualité en tant que partie intégrante de l'éducation de qualité dans leur système éducatif national primaire et secondaire ainsi qu'à promouvoir l'intégrité du sport ;
8. Prie la Directrice générale de poursuivre les efforts afin de promouvoir le PLAN D'ACTION DE KAZAN et de prendre des mesures en vue d'appuyer le programme sport de l'UNESCO pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre de ce Plan d'action tout en soulignant l'importance de l'éducation physique de qualité, qui est une priorité mondiale en matière de politique sportive, et l'intégrité du sport.